

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n° 2 du 10 septembre 2020

18h30 – Espace Simone Veil – MONTASTRUC LA CONSEILLERE

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Caroline SALETTES, Philippe SEILLES,

CCCB : Pierre ARTIGUE, Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Sandrine PENAVALAIRE, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY

CCF : Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Corinne GERMANO, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE,

CCHT : Chantal AYGAT, François CODINE, Jean Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Bruno PASQUIER, Laurent ZANETTI

CCVA : Maxime ANTONY, Thierry ASTRUC, Ludovic DARENGOSSE, Jean-Marc DUMOULIN, Isabelle GAYRAUD, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Nicolas ALARCON à Jean-Paul DELMAS

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 02/09/2020

Membres présents : 46

Pouvoir : 1

PREAMBULE

Monsieur Jean-Baptiste CAPEL, maire de Montastruc la Conseillère, accueille les délégués du PETR Pays Tolosan et se félicite de la tenue de ce Conseil dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance. Madame Véronique MILLET propose sa candidature.

Madame VERONIQUE MILLET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°1 du 23 juillet 2020

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 23 juillet 2020, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation. Pour sa part, il a relevé une erreur dans la délibération 20-003 « liste nominative des élus du GAL » : Véronique Millet est déléguée titulaire de la C3G et également de la CCCB, à la place de Anne-Sophie Pilon. Cette délibération devant être modifiée, cette erreur sera rectifiée.

Gérard Guerci demande la possibilité d'insérer un glossaire des acronymes utilisés.

Aucune autre remarque ou commentaire n'est formulé.

Adopté à l'unanimité

3. Délibération : Délégation de compétences du Président aux 10 Vice-Présidents

Monsieur le Président expose que la première réunion de Bureau du 31 août a permis, dans un esprit consensuel, à chaque Vice-Président de choisir sa délégation en fonction des missions confiées au PETR Pays Tolosan. Les délégations font partie du pouvoir discrétionnaire du Président : cette information est présentée au Conseil Syndical, dans un souci de transparence, et par anticipation, pour lever toute ambiguïté, en cas de contrôle des instances européennes ou de la Cour des Comptes.

Monsieur le président présente les délégations qu'il a attribuées à chaque Vice-Président en fonction des missions confiées au PETR Pays Tolosan :

1- Administration générale et finances : Patrice LAGORCE, 1er Vice-Président.

En cas d'empêchement du Président, Monsieur Patrice LAGORCE a délégation permanente pour signer tout acte au nom du Président, signature qui devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Président ».

2- Agriculture et Alimentation Durable : Colette SOLOMIAC, 2ème Vice-Présidente

3- Transition Energétique et accessibilité : Joël CAMART, 3ème Vice-Président

4- Culture et Patrimoine : Isabelle GAYRAUD, 4ème Vice-Présidente

5- Revitalisation des centres bourgs : Patrick PLICQUE, 5ème Vice-Président

6- Economie Touristique : Véronique MILLET, 6ème Vice-Présidente

7- Contractualisation politiques territoriales : Cédric MAUREL, 7ème Vice-Président

8- Transition Ecologique, Développement Durable et concertation Citoyenne : Anne-Sophie PILON, 8ème Vice-Présidente

9- Fonds européens, Coopération, Réciprocité Territoriale : Daniel DUPUY, 9ème Vice-Président

10- Equipements structurants : Marie-Luce FOURCADE, 10ème Vice-Présidente

Les Vice-Présidents auront pour mission d'une part, de mener à bien la réflexion et la rédaction du projet de territoire pour la partie qui les concerne. D'autre part, ils recevront tous les porteurs de projet concernant leurs axes thématiques pour l'instruction et le suivi de leurs dossiers. Enfin, ils présideront, animeront et feront vivre les commissions thématiques dont ils ont la charge pour la partie qui les concerne.

Enfin, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans notamment son article L5211-9 confère le pouvoir au Président d'un Syndicat Mixte d'une délégation de fonction expresse sous forme d'arrêté. Dix arrêtés seront pris pour installer chaque Vice-Président dans sa délégation.

Approuvé à l'unanimité

4. Délibération : Fixation des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président rappelle que le PETR Pays Tolosan est un syndicat mixte fermé de 100 à 199 999 habitants. Le calcul des indemnités des élus se base sur un montant maximal de l'indice 1027 (3 889,40 € brut) qui est de :

- 35.44% indice 1027 soit 1 378,40 euros brut mensuel pour le président
- 17.72% indice 1027 soit 689,20 euros brut mensuel pour les vice-présidents

Un régime d'indemnités pour les Présidents et Vice-Présidents est prévu par le CGCT dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille et le type de syndicat.

L'octroi des indemnités de fonction est subordonné à l'exercice effectif des fonctions, c'est-à-dire à une délégation de fonction expresse du Président sous forme d'arrêté (article L5211-9 du CGCT).

La loi confère à l'Assemblée Délibérante le soin de fixer le montant des indemnités dans la limite des taux maxima.

La charge du Président et des Vice-Présidents occasionne des frais incompressibles inhérents à leurs déplacements pour rencontrer et suivre les porteurs de projets. Le territoire qu'ils ont à couvrir représente 73 communes réparties sur 900 km². Le remboursement des frais engagés demande une gestion compliquée, difficile à mettre en place du fait des pièces et justificatifs exigés.

Pour éviter cette gestion chronophage de remboursement des frais, il est proposé une indemnité sans aucun remboursement de frais (l'indemnité étant exclusivement justifiée par les frais engendrés par les missions confiées aux vice-présidents).

Monsieur le Président propose de fixer :

- Pour le Président : 7.97 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP soit 310.14 euros brut mensuel à compter de sa date de prise de fonction, le 24 juillet 2020.
- Pour les Vice-Présidents : 3.99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP, soit 155.07 euros brut mensuels

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

- d'autoriser le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité – Abstention 1 (G. Guerci) Pour : 46

5. Délibération : Commissions thématiques - Commission Marché à Procédure Adaptée

Monsieur le président expose que deux points vont être abordés :

Point 1 : les commissions

Ce point sur les commissions est une information auprès des délégués du PÉTR. Maintenant que le Conseil Syndical a approuvé les délégations de chaque Vice-Président, Il convient de mettre en place les différentes commissions internes du Comité Syndical,

Les commissions thématiques doivent accompagner les Vice-Présidents pour exercer au mieux leurs délégations, sans avoir pouvoir de décision : elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis simples ou formulent des propositions.

Les délégués doivent se mobiliser pour animer, faire vivre et évoluer le projet de territoire. Il précise que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) doit être représenté dans ces commissions. C'est un appel à relayer auprès des délégués, titulaire ou suppléant, pour leur inscription dans les commissions. Il convient donc de relancer les délégués de chaque EPCI pour que les vice-présidents puissent réunir leurs commissions et commencent à travailler rapidement.

Lors du prochain Bureau, le nombre des commissions et leurs thématiques seront définis.

Point 2 : la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Président présente la composition de la Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : elle est constituée du Président (ou de son représentant) de 1 membre titulaire et de 1 membre suppléant par EPCI issus du Bureau.

Elle se réunira selon la nature, le montant du marché et les financements mobilisés sur l'objet du marché. Des personnes qualifiées et agents techniques pourront être invités à siéger à la commission MAPA avec voix consultative.

Cette information vous est présentée, dans un souci de transparence, et par anticipation, pour lever toute ambiguïté en cas de contrôle des instances européennes ou de la Cour des Comptes.

Composition de la Commission MAPA	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marie Luce FOURCADE	Patrice LAGORCE
Joël CAMART	Anne Sophie PILON
Véronique MILLET	Patrick PLICQUE
Cédric MAUREL	Isabelle GAYRAUD
Daniel DUPUY	Colette SOLOMIAC

Approuvé à l'unanimité

6. Délibération : Modification de la Délibération 20-003 : liste nominative des élus au Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Tolosan

Monsieur le Président expose qu'il faut, dans un premier temps, corriger l'erreur sur la déléguée titulaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G), Madame Véronique Millet qui a été également inscrite en tant que déléguée titulaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue (CCCB), en lieu et place de Anne-Sophie Pilon.

Dans un second temps, Madame Anne-Sophie Pilon, Vice-Présidente, au vu de sa charge de travail, a demandé à être la déléguée suppléante de Monsieur Joël CAMART.

Monsieur Patrice SEMPERBONI s'est proposé pour être le délégué titulaire représentant la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue au Groupe d'Action Locale Pays Tolosan.

EPCI	Prénoms – Noms des délégués titulaires	Prénom- Noms des délégués suppléants
	Didier CUJIVES	Patricia CADOZ
C3G	Véronique MILLET	Maryse AUGER
	Patrick PLICQUE	Philippe SEILLES
CCCB	Patrice SEMPERBONI	Catherine CLAEYS
	Joël CAMART	Anne-Sophie PILON
CCF	Colette SOLOMIAC	Michèle BEGUE
	Daniel DUPUY	Serge TERRANCLE
CCHT	Chantal AYGAT	Céline FRAYARD
	Patrice LAGORCE	Nicolas ALARCON
CCVA	Isabelle GAYRAUD	Sonia BLANCHARD ESSNER
	Cédric MAUREL	Thierry ASTRUC

Cette décision annule et remplace la délibération 20-003.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération : Désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires

La Présidente de la Région Occitanie a initié une organisation spécifique au travers de l'Assemblée des Territoires de la Région. Elle est composée de 158 membres élus désignés par les territoires de projets tels le PETR Pays Tolosan, avec une parité homme - femme. Il s'agit d'une démarche inédite ancrée sur la réalité des territoires et la coopération.

Trois missions lui sont confiées :

- Concertation : formuler des recommandations sur les grandes décisions et réflexions du Conseil Régional (Schémas : SRDE2I, SRADDET ...)
- Capitalisation et transfert : être un lieu d'échanges d'expériences et d'enrichissement des pratiques et mise en réseau,
- Expérimentation et Innovation : pour que le Conseil Régional puisse tester sur des territoires pilotes un nouveau dispositif, ou que les collectivités puissent réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques)

La Région Occitanie a proposé de désigner 4 titulaires et 4 suppléants, en respectant la parité homme femme, ainsi qu'une représentation des bassins vécus :

C3G-CCCB- CCF-CCVA : deux titulaires, deux suppléant(e)s

CCHT : deux titulaires, deux suppléant(e)s

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur la nomination des délégués titulaires et suppléants qui représenteront le PETR Pays Tolosan à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

CCHT	C3G-CCCB- CCF-CCVA
Madame Marie-Luce FOURCADE (titulaire)	Madame Isabelle GAYRAUD (titulaire)
Madame Céline FRAYARD (suppléante)	Madame Bouchra ROUYER (suppléante)
Monsieur Patrice LAGORCE (titulaire)	Monsieur Didier CUJIVES (titulaire)
Monsieur Laurent ZANETTI (suppléant)	Monsieur Patrice SEMPERBONI (suppléant)

Adopté à l'unanimité

8. Délibération : Désignation du représentant à la CLE SAGE Hers-mort Girou

Suite aux dernières élections municipales, le renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Hers-mort Girou est nécessaire.

Il convient de désigner un représentant pour que le renouvellement de la CLE puisse se faire dans le respect de l'article R 212-31 du code de l'environnement.

Madame Anne-Sophie PILON se propose pour représenter le PETR dans cette instance.

Adopté à l'unanimité

9. Délibération : Désignation d'un élu référent Plan de Mobilité Rurale

Lors du Conseil Syndical du 28 novembre 2018, le Président du Scot Nord Toulousain avait proposé au PETR Pays Tolosan de désigner un élu et un technicien référents pour suivre les avancées du Plan de Mobilité Rurale.

Suite au renouvellement municipal il convient de demander au Conseil Syndical de désigner cet élu référent pour suivre les avancées du Plan de Mobilité Rurale.

Monsieur Jean-Marc Dumoulin tient à rappeler le rôle de Monsieur Guy NAVLET et à le remercier pour son implication sans faille, notamment sur ce dossier.

Monsieur Daniel DUPUY se propose pour représenter le PETR.

Adopté à l'unanimité

10. Délibération : Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Social (CNAS)

Le Président rappelle que le PETR Pays Tolosan a mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2018. Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction contre versement d'une cotisation évolutive fixée par le CNAS par bénéficiaire.

Il convient de désigner un membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

Monsieur Patrick PLICQUE se propose pour représenter le PETR Pays Tolosan.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

11. Questions diverses

Actualisation du projet de territoire

Monsieur Cédric Maurel expose que le projet de territoire est le fil rouge, l'articulation des attentes et des besoins de nos cinq EPCI pendant cette mandature. C'est surtout le socle sur lequel nous nous appuyons pour rédiger, dans l'intérêt de tous, les futures contractualisations qui vont nous lier avec l'Etat, la Région et l'Europe. C'est sur la base de ce document que nous pourrons maximiser les aides et subventions en ciblant au mieux les opérations aidées et contributions financières que ces partenaires financiers peuvent amener. Statutairement, le PETR doit actualiser le projet de territoire dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des Communautés de communes qui en sont membres.

Un contact avec Haute Garonne Ingénierie (HGI) avait été pris dès février 2020 afin de préparer au mieux l'actualisation du projet de territoire. La pandémie a reporté cette action qui devait débuter en avril 2020.

Les délégués ont, comme support de réflexion :

- 1- le projet de territoire validé le 16 novembre 2016 qui donnait le cap jusqu'en 2020 (consultable sur le site du PETR)
- 2- l'évaluation du projet de territoire : qui vous présente le bilan des actions et opérations menées jusqu'en novembre 2019.

Il faut intégrer quelques contraintes à l'actualisation du projet de territoire :

- l'incertitude que fait régner la crise sanitaire (de nouvelles obligations sanitaires, voire des annulations de réunions pures et simples...)
- la tenue d'élections (départementales et régionales) qui vont entraîner le droit de réserve dès le 1er décembre... Il faut rappeler que nous nous appuyons sur un service départemental pour nous accompagner dans cette actualisation.

HGI nous a proposé un cahier des charges pour cet accompagnement, et nous devons encore caler quelques détails.

L'actualisation du projet de territoire va se dérouler en cinq étapes :

- une réunion de lancement qui précisera le cadre de cette actualisation.
- trois ateliers thématiques qui reprennent les trois grands enjeux du projet de territoire.
- une réunion de clôture, qui présentera le projet de territoire actualisé, qui se déroulerait lors de la conférence des maires mi-décembre.

La phase de rédaction démarrera à la fin des ateliers thématiques. En parallèle, il sera demandé courant octobre à chaque collectivité (communes et EPCI) de nous envoyer leurs projets d'opérations ou leurs Plan Pluriannuel d'Investissements de cette mandature pour croiser les attentes et besoins relevés lors des ateliers et les opérations prévues, ceci, pour compléter au mieux notre actualisation.

Le calendrier est court et contraint. De ce fait, cette opération, pour laquelle une participation massive des délégués, des maires et présidents d'EPCI est souhaitée, se déroulera comme suit :

- Réunion de lancement : le 7 octobre à 18 h30- lieu à préciser
- Atelier Enjeu 2 : économie plurielle, diversifiée et responsable : lundi 12 octobre à 14h00
- Atelier Enjeu 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie : lundi 19 octobre à 14h00
- Atelier Enjeu 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux : vendredi 23 octobre à 9h30.

L'inscription aux ateliers sera obligatoire pour respecter strictement les règles sanitaires. Les invitations partiront très prochainement

Transition Energétique : EIE et CEP – maîtrise et économie d'énergies

Joël CAMART intervient pour présenter l'Espace Info Energie (EIE) et le Conseil en Energie Partagé (CEP). Il rappelle que l'EIE est à destination des particuliers, les permanences se tiennent sur les communes de Cadours, Rouffiac Tolosan, Grenade sur Garonne, Bouloc et Bessières.

Le Conseil en Energie Partagé intervient sur les bâtiments publics. Un appel à candidature pour la campagne 2020-2021 va être lancé pour l'accompagnement d'une dizaine de collectivités. Il précise que le CEP est soutenu par un Financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME).

Agriculture et Alimentation Durable

Colette Solomiac rappelle l'organisation de 2 réunions pour la restauration collective à la demande expresse des élus du PETR.

Dans le cadre de l'étude-action « Transition agricole et alimentaire du Pays Tolosan » menée par les Jardins du Girou (Cocagne Haute-Garonne), plusieurs collectivités ont demandées des informations sur la restauration collective, bio et locale.

Deux réunions, destinées qu'aux élus et techniciens des communes, des communautés de communes, aux cuisiniers et gestionnaires ou responsables des restaurants collectifs (scolaires et non-scolaires), présenteront :

- les nouvelles obligations en matière d'approvisionnement durable posées par la loi EGALIM,
- les leviers pour les atteindre
- la mise en relation et l'échange de pratiques entre acteurs de la restauration collective du Pays Tolosan (restaurants collectifs, acteurs du monde agricole, intermédiaires).

Elles se dérouleront le :

- mardi 22 septembre de 14h à 17h à Castelnau d'Estrétefonds pour les établissements en gestion directe,
- mardi 29 septembre de 14h à 17h à Saint-Geniès-Bellevue pour les établissements en gestion concédée (il ne faut pas hésiter pas à transmettre l'invitation aux acheteurs et responsables de secteur de votre société de restauration).

Ces demi-journées seront animées par Marie Sibertin-Blanc, chargée de mission projets alimentaires territoriaux et restauration collective bio et locale d'ERABLES 31* (groupement des agriculteurs bio de Haute-Garonne), avec la participation de plusieurs intervenants spécialisés.

Un mail de relance sera envoyé aux 73 communes, avec l'obligation de s'inscrire pour installer les mesures de distanciation sanitaires.

Economie touristique

Véronique Millet expose qu'une étude prospective tourisme a été engagée.

Le cabinet Marc Espitalié consultant a présenté en novembre 2019 la première partie, le bilan 2012-2019. La seconde partie a été ajournée à cause de la pandémie et reportée après la saison touristique estivale. Les perspectives d'actions et d'opérations pour cette mandature devraient intervenir avant la fin 2020. Des contacts seront pris avec les vice-présidents des 5 EPCI pour mise en place de réunion de travail sur le sujet.

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Président

A handwritten signature in black ink that reads "Didier Cujives". The signature is written in a cursive style with a large, stylized 'D' and 'C'.

Didier CUJIVES